DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2012

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **TRENTE NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures 00**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, LEGRAND, CHICOT SANSEIGNE, BAUDREY, CABURET, NAGEL-NICOLAS, Adjoints, Mesdames et Messieurs, BARBAUD jusqu'à 20 h 30 ; BERNARDIN, BERTHOCCHI, COUM, DEBROSSE, DEMESMAY, DODIN, KELLER, LINOZZI, MAURER, NOWAK, PARIS, PRETOT, THIEL, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. BARBAUD à partir de 20 h 30	M. BERNARDIN
Mme DURSUN	Mme THIEL
Mme NOIROT	Mme NOWAK
M. STIMPFLING	M. LEGRAND

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEBROSSE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant l'ouverture de la séance, une présentation du projet de Transport en Commun en Site Propre est effectuée par le Président de PMA, accompagné des agents en charge de ce projet.

Puis, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Informations : décisions du Maire

2012-09 : Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel de gestion de la crèche « Bel Ami » avec la Société VIP CONCEPT.

2012-10 : Marché adapté passé avec l'imprimerie MOSER de NIEDERHERGEIM pour la prestation de composition, mise en page et impression des publications municipales 2013 reconductible sur 2014 – 2015 et 2016.

Question 2012-47 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2012

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2012 est adopté A L'UNANIMITE.

Question 2012-48 – Biens communaux – Rétrocession de concession au cimetière des Chailles Haut

Le propriétaire de la concession A3-31 au cimetière des Chailles Haut souhaite rétrocéder celle-ci à la commune, à titre gratuit.

Pour que cette rétrocession soit effective, il convient que le Conseil Municipal l'accepte.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, accepte cette rétrocession.

Question 2012-49 – Bois - Destination des coupes de bois – exercice 2013

Il est demandé au Conseil Municipal, comme chaque année de fixer l'assiette des coupes ainsi que la destination des produits à marquer en forêt communale. L'O.N.F. propose au Conseil Municipal :

- de vendre en bois façonnés en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 2 et 8 ;

- de partager, après façonnage et débardage, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles 2 et 8 ;

- de fixer les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :

Nature	Amélioration	Régénération
Parcelles	2	8
Produit à exploiter	* Petites futaies marquées en abandon * Houppiers	* Tout le taillis * Petites futaies marquées en abandon * Houppiers

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces propositions.

Question 2012-50 – Bois – Programme de travaux – exercice 2013

L'O.N.F. a transmis un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 :

Descriptif des travaux	Quant.	N° de parcelle	Budget
Travaux sylvicoles □ ***Dégagement manuel de plantation avec entretien de cloisonnement*** Dégagement manuel de plantation Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé, entraxe de 4-5 m, utilisation d'un tracteur de faible largeur (largeur de cloisonnement < 2m)	1,00 HA	1 1 1	Invest. Invest. Invest.
□ *Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé, entraxe de 6 m*	3.80 HA	17	Invest.
□ *Dégagement manuel des régénérations naturelles*	3.00 HA	17	Invest.
□ Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé, entraxe de 6 m	3.80 HA	11	Invest.
□ *Dégagement manuel des régénérations naturelles*	2.00 HA	11	Invest.
□ ***Autres travaux*** □ Entretien du parcellaire : traitement mécanique □ Réseau de desserte : entretien des lisières, 1 passage sur 2 côtés	4.00 KM 1.00 KM	1 à 20 1 à 15	Fonct. Fonct.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce programme.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ce programme de travaux et autorise le Maire à choisir les entreprises et signer les contrats nécessaires à la réalisation des travaux.

Question 2012-51 – Enfance – Règlement de fonctionnement de la crèche / halte-garderie

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter quelques modifications au règlement de fonctionnement de la crèche / halte-garderie suite notamment à l'acquisition récente d'un logiciel de gestion. Ces modifications portent principalement sur :

- la signature d'un contrat pour la période d'accueil et non plus pour 1 an
- la possibilité de régler les factures par prélèvement automatique
- les modalités de prise en compte des modifications de conditions d'accueil

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modifications.

Question 2012-52 – Travaux – Avenant au marché passé avec l'entreprise HAEFELI pour l'éclairage public de la rue des Bouquières

Dans le cadre de la réfection de l'éclairage public de la rue des Bouquières, il y a lieu de prévoir des travaux en complément de ceux prévus au marché passé avec l'entreprise HAEFELI.

L'ensemble des travaux supplémentaires est évalué à 5 269.00 € H.T. soit 6 301.72 € TTC et comprend :

- La pose d'un dispositif de réduction de puissance au départ des circuits, à l'intérieur de l'armoire d'éclairage public

- La modification de l'alimentation de l'éclairage public du secteur nord de la piste cyclable, situé entre la rue des Bouquières et l'Allan canalisé de façon à séparer le réseau d'éclairage public de la piste de celui de la rue des Bouquières.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE, approuve ces travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir et toute pièce nécessaire y afférent.

Question 2012-53 – Travaux – Avenant au marché passé avec l'entreprise CLIMENT pour les travaux de voirie

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie effectués par l'entreprise CLIMENT, il y a lieu de prendre en compte les quantités réellement mises en œuvre du fait de l'intégration par la Commune des travaux complémentaires suivants :

- Rue de la Liberté : pose de caniveaux supplémentaires en extrémité Nord,
- Rue du Château : remplacement des bordures existantes.

L'ensemble des travaux supplémentaires est évalué à : 5 523.47.00 € H.T. soit 6 606.07 € TTC.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE, approuve ces travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir et toute pièce nécessaire y afférent.

Question 2012-54– Personnel – Ratio promus / promouvables pour les avancements de grades

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui introduit après 1er alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les dispositions suivantes : « Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique paritaire ».

Par délibération du 8 juin 2007, le conseil municipal avait délibéré sur la détermination des ratios promus / promouvables.

Il est proposé de modifier ce tableau et de fixer à 100 % les ratios de l'intégralité des grades d'accès de chaque filière

L'avis du CTP du Centre de Gestion a été demandé en date du 24 octobre 2012.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-55 – Personnel – Participation de l'employeur à la protection sociale des agents

Par délibération du 30 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé de rallier la Commune d'EXINCOURT à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion du Doubs en vue de la mise en place d'une convention de participation dans le cadre de la protection sociale des agents.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion, lors de sa réunion du 14 septembre dernier, a porté son choix sur les contrats solidaires suivants :

- pour le risque prévoyance : contrat proposé par APRIONIS HUMANIS avec une gestion du régime assurée par COLLECteam,
- pour le risque santé : contrat proposé par MUT'EST.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'adhésion ou non de la Commune à ces contrats, selon le type de participation retenu.

La Maire propose au Conseil Municipal :

- Pour le volet « prévoyance » :
  - d'adhérer à la convention de participation « prévoyance » et de fixer la participation mensuelle de la commune à :
  - 12 € pour les agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 388
  - 7.5 € pour les agents dont l'indice brut est compris entre 389 et 576 inclus
  - 3 € pour les agents dont l'indice brut est supérieur à 576

- Pour le volet « santé » :
  - de participer à hauteur de 1 € par mois sur les contrats individuels des agents (contrats obligatoirement labellisés)

L'avis du CTP a été sollicité en date des 12 octobre et 21 novembre 2012.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces propositions.

Question 2012-56 – Personnel – Tableau des emplois – Modifications

Le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

ORIGINE DE LA MODIFICATION	SUPPRESSION DE POSTE	Nb H	CREATION DE POSTE	Nb H
	Au 1er janvier 2013			
Remplacement par recrutement	Adjoint techn. principal de 2ème cl	TC	Adjoint techn. de 2ème cl.	TC
Avancements de grades (sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. du CDG)	Agent de maîtrise	TC	Agent de maîtrise principal	TC
	Adjoint techn. principal de 2ème cl.	TC	Adjoint techn. principal de 1ère cl.	TC
	Adjoint technique de 2ème classe	TC	Adjoint techn. de 1ère cl.	TC
	Au 1er juillet 2013			
	ATSEM de 1ère classe	TC	ATSEM principale de 2ème cl.	TC
	Au 1er août 2013			
	Gardien de police municipale	TC	Brigadier de police municipale	TC

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modifications.

Question 2012-57 – Finances – Activités jeunesse 2013 – proposition de budget des FRANCAS

Conformément à la convention d'objectifs signée avec les FRANCAS, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget prévisionnel des activités 2013.

Le Maire présente donc les activités proposées par les FRANCAS pour les différentes activités jeunesse soit :

- animation accueil périscolaire « temps de midi » et « temps après l'école »,
- centre de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires,
- activités 13-18 ans,
- poste de coordination, de gestion et d'administration de toutes les animations

Le budget prévisionnel total de ces activités s'élève à 179 025 € (175 476 € en 2012), la part communale représentant 130 503 € (128 991 € en 2012) soit une augmentation de 1.17 %.

Le Maire propose au Conseil Municipal :
- d'approuver les activités présentées,
- d'approuver le financement et d'arrêter la participation 2012 **à 130 503 €** (+ 10 % maximum, régularisation en 2013) qui sera versée mensuellement.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces propositions.

Question 2012-58 – Finances – Admissions en non-valeur

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de créances irrécouvrables transmis par le percepteur et concernant des sommes impayées dont le montant, inférieur à 15 €, ne peut justifier des poursuites onéreuses ou dont le recouvrement n'a pu aboutir (1 titre de 67.45 €).

Il demande la mise en non valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 154.78 €. La liste sera annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, accepte cette proposition.

Question 2012-59 – Finances – Versement de subventions avant le vote du BP 2013

Le Maire propose au conseil municipal de verser, avant le vote du B.P. 2013, une partie de la subvention octroyée annuellement :
- au C.C.A.S 39 200 €
- à l'Harmonie Municipale 23 000 €
- au Comité des fêtes 500 €

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, accepte ces propositions.

Question 2012-60 – Finances – Budget 2012 – D.M. n° 3

Quelques modifications budgétaires sont proposées.

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
73921	- 16 000	6419	700
73925	16 000	722-042	26 500
'023	27 200		
TOTAL DEPENSES	27 200	TOTAL RECETTES	27 200
SECTION D'INVESTISSEMENT			
1641	700	021	27 200
2313 – 040	13 500		
2315 – 040	13 000		
TOTAL DEPENSES	27 200	TOTAL RECETTES	27 200

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modifications.

Divers

- Demandeurs d'emploi :

	T	H	F	I	NI
Octobre	210	107	103	156	54
Novembre	207	105	102	151	56

– Une séance de « prévention routière » en direction des seniors a été organisée le 4 octobre.

– Fréquentation mini-golf : 1 654 entrées en 2012

– La quête ADAPEI a rapporté 2792.90 € sur Exincourt.

– Réponse assurance inondations : la responsabilité de la commune n'a pas été reconnue suite une mise en cause d'un riverain contre la commune suite à une inondations dues aux eaux pluviales lors du violent orage du 15 août dernier.

– Appel à des bénévoles pour visiter les personnes seules

– Appel à des bénévoles pour la collecte de la banque alimentaire

– Un service d'aide aux petits travaux ménagers vient d'être décidé par le CCAS en direction des personnes âgées

– Lundi 24/12 et 31/12 : Fermeture de la mairie, permanence 8h30 – 10h30 pour les inscriptions sur les listes électorales.

– Le 29 novembre, la C.D.A.C. a émis un avis favorable à l'implantation d'une structure commerciale de 400 m² à côté de Mondial Textiles.

- QUELQUES DATES

2 décembre	16h30 – concert HME
5 décembre	Dépôt de gerbe au monument aux morts à 17 h 15
8 décembre	Téléthon
15 décembre	Challenge UGE
15 décembre	Noël des employés
21 décembre	18h audition de Noël HME

Questions des conseillers :

B. BARBAUD demande comment fonctionne le radar pédagogique installé Grande Rue.
Réponse : l'information lumineuse de vitesse ne s'affiche que lorsque les véhicules roulent entre 40 et 80 Km/h. Par ailleurs ce radar enregistre des données. Depuis son installation, sur 121 355 véhicules, 90.31 % roulaient en dessous de 50 Km/h ; 9.63 % entre 50 et 70 Km/h et 0.01 % à plus de 90 km/h soit 10 véhicules.

D. LINOZZI demande pourquoi le grand chêne du quartier Champagne n'a pas été décoré cette année.
Réponse : Le terrain particulièrement détrempé n'a pas permis un accès sécurisé à cet arbre. De plus les branches qui n'ont pas encore été taillées par EDF sont dangereuses. Le responsable des services techniques essayera de trouver une autre solution de décoration pour ce secteur.

C. DODIN demande s'il est possible de transformer les déchets de cantine en composte .
Réponse : cela n'est pas prévu pour l'instant.

Séance levée à 22 heures 00.